

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 31 juillet 2014 une note d'information relative à une émission d'obligations remboursables en actions (ORA) par RISMA. La souscription est réservée aux actionnaires actuels et aux détenteurs de droits préférentiels de souscription de la société RISMA.

Les principales caractéristiques de cette émission sont les suivantes :

Caractéristiques	Tranche A non cotée à taux fixe	Tranche B cotée à taux fixe
Plafond	636 753 200 dirhams	
Nombre maximum	6 367 532 ORA	
Valeur nominale	100 dirhams	
Parité de souscription	4 ORA pour 5 droits préférentiels de souscription	
Maturité	1 an et 6 mois	
Taux	5,87% Fixe en référence à la valeur de marché des Bons du Trésor de maturité 1 an et 6 mois, déterminé sur la courbe secondaire telle que publiée le 24 juillet 2014 par Bank Al-Maghrib, augmenté d'une prime de risque.	
Prime de risque	260 pbs	
Négociabilité	Négociable de gré à gré (hors bourse)	Négociable à la bourse de Casablanca
Remboursement	In fine en actions	

Les droits préférentiels de souscription relatifs à la présente opération seront librement négociables à la Bourse de Casablanca pendant la période de souscription, soit du 13 août 2014 au 12 septembre 2014 inclus.

Un extrait de ladite note sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales.

Par ailleurs, la note d'information visée par le CDVM est :

- Remise ou adressée, sans frais, à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public :
 - A tout moment au siège de Risma ;
 - Sur demande dans un délai maximum de 48h auprès des établissements collecteurs d'ordres ;
 - Au siège de la Bourse de Casablanca ;
 - Sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma)

CONTACT CDVM :

Tél. : 05 37 68 89 71

E-mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

CP/EM/021/2014